

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 31 (1886)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le cheval de pur sang, cheval d'officier  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347046>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

core traduite, croyons-nous, et qui ne fait pas double emploi avec les développements que nous avons apportés dans les différents chapitres du travail que nous présentons à l'attention bienveillante de nos camarades.

ED. PERROCHET, colonel d'artillerie.

---

### **Le cheval de pur sang, cheval d'officier.**

Le cheval de pur sang est bien et dûment admis comme le cheval de selle par excellence ; cette idée est passée depuis quelque temps à l'état d'axiome. Quiconque a monté ce cheval, a apprécié sa qualité et sa vitesse en courses, son adresse et sa résistance à la chasse, son agrément à la promenade, son énergie et son cœur dans tout ce qu'il fait, ne veut plus monter de chevaux d'autre espèce. C'est ce qu'il arrive à beaucoup d'officiers de cavalerie qui en ont goûté, à Saumur, par exemple, et qui, une fois arrivés dans les régiments, sont obligés de trouver leur vie parmi les lymphatiques chevaux de troupe. Quelle décadence ! Ceux qui veulent s'en donner la peine, arrivent à rencontrer, pour en faire leur monture, un cheval sortant un peu de l'ordinaire, et qui, à force de soins de toutes sortes, parvient à faire un animal honorable, quant à l'aspect extérieur ; mais il ne faut pas aller chercher trop au fond ce qui peut s'y trouver ; lorsque ces chevaux sont soumis aux grandes manœuvres, par exemple, à un travail et à un régime sévères, ils ne se comportent pas tous d'une façon bien brillante. Nous pensons donc traduire ici la pensée de beaucoup d'officiers de cavalerie, en disant que ceux-ci ne sont pas assez bien montés. On dit toujours et partout qu'il faut que le cheval d'armes ait du sang ; eh bien ! donnons à nos officiers des chevaux qui en aient, qui en aient beaucoup, en un mot, qui soient de pur sang.

Il serait grandement à désirer qu'il en fût ainsi, et nous verrons tout à l'heure que la réalisation de ce vœu n'a rien d'impossible ni d'in vraisemblable ; les avantages qui en résulteraient seraient immenses. D'abord, les officiers auraient de beaux chevaux, ce qui n'est pas une mauvaise chose, la dignité du grade n'en pouvant être que rehaussée ; ils en auraient aussi de bons, ce qui est plus important encore, cela entretiendrait le goût du cheval, car un véritable cavalier aime mieux ne pas monter, pour

son agrément, que de monter une rosse. De plus, avec le service qu'on exigera de la cavalerie pendant une campagne, les officiers montés sur des chevaux de pur sang pourraient pousser facilement des pointes hardies sur le flanc ou sur les derrières de l'ennemi, et rapporter ainsi des renseignements précieux ; ils ne seront pas ralentis par l'appréhension de rester en route, abandonnés par leur cheval. Les courses militaires prendraient encore de l'extension, ce qui serait heureux, puisque c'est un sport qu'on encourage dans l'armée ; beaucoup plus d'officiers courraient qui en sont empêchés aujourd'hui par la présence constante, dans les steeple-chases militaires, de quelques chevaux de pur sang, alors qu'eux-mêmes ne peuvent amener que des chevaux de demi-sang : ils sont sûrs d'être battus et ils ne partent pas.

Disons sur ce sujet, en passant, que le nombre d'officiers montant en courses est bien inférieur en France à celui des puissances étrangères : Angleterre, Allemagne, Autriche, Russie surtout où elles sont obligatoires. Par contre, nous devons reconnaître que, chez nous, les courses militaires sont menées dans un train bien supérieur à celui des courses étrangères, sauf peut-être en Angleterre ; chez nous, c'est la véritable course, les chevaux sont embouchés avec un filet ou un mors de Pelham, et le train est sévère ; à l'étranger, c'est un bon train de chasse, à travers pays, sur des chevaux solidement embouchés. Certes, c'est une supériorité que nous avons, mais nous devrions en ajouter une autre, celle du nombre d'officiers montant en courses.

On objecte toujours à notre proposition que le cheval de pur sang ne peut faire un cheval d'armes : beaucoup de gens le souffriraient presque en temps de paix, quoique difficilement en grandes manœuvres, et nullement en campagne. Pourtant il est reconnu que le cheval de pur sang fait, à ravir, un cheval d'armes ; qu'il porte bien le poids ; qu'il ne se tourmente pas d'avoir à supporter une selle d'ordonnance et un sabre ; qu'il est sage à la manœuvre. On prétend qu'il ne pourrait, comme le cheval de troupe, subsister avec la faible ration réglementaire, et résister à toutes les misères du cheval en campagne ; en un mot, on lui reproche de ne pas être assez sobre, ni rustique. Ce sont les plus gros griefs qu'on porte contre lui, examinons donc jusqu'à quel point ils peuvent être fondés.

Le cheval de pur sang, il est vrai, tant qu'il est à l'entraîne-

ment, est entouré des soins les plus minutieux, qui ont pour but, avec le travail, de le mettre à un moment donné dans son maximum de condition ou de force. Evidemment, un tel cheval ne pourrait, du jour au lendemain, faire un cheval d'armes et partir en campagne ; à ce brusque changement de vie, il courrait grand risque d'être vite sur le flanc et incapable de rendre le moindre service ; mais on peut l'entraîner à la sobriété et à la rusticité, aussi bien qu'on l'a entraîné, en le sortant de la prairie où il a vécu jusqu'à l'âge de douze ou quinze mois, à habiter des écuries chaudes et à manger jusqu'à 16 ou 18 litres d'avoine ; c'est une préparation qui n'est pourtant pas aussi aisée qu'on veut bien le croire. Parmi les chevaux de pur sang, il en est beaucoup qui ne sont pas dans des écuries des courses, mais qui sont chevaux de chasse ou de promenade ; ils ne sont pas tous soignés avec autant de minutie que les premiers, et ils se portent néanmoins très bien. En descendant plus bas dans l'échelle sociale de cet animal, n'en voit-on pas, de ces malheureux invalides de l'Hippodrome, qui n'ont quelquefois que sept ou huit ans et qui font un service atroce, celui de cheval de fiacre, par exemple, exposés toute la journée aux intempéries, passant à peine six ou huit heures par jour à l'écurie, mal nourris, et qui, pourtant, fournissent longtemps du service et font de plus vieux os que leurs camarades qui n'ont pas leur origine. Je veux bien que ces chevaux-là soient archi-usés dans leurs membres ; mais enfin ils ont été bien soignés et bien nourris autrefois, et pourtant ils sont rustiques, maintenant, et ils résistent à leur nouveau genre de vie.

Il ne faut pas croire que le cheval de pur sang, de par son origine, doive nécessairement être mis littéralement « dans du coton », en ce qui concerne, bien entendu, les soins à l'écurie.

William Day, le seul entraîneur qui ait écrit, et qui a fait paraître en 1880 un volume intitulé : « le Cheval de course, à l'entraînement, » traduit en français par le vicomte de Hédouville, raconte que, contrairement aux pratiques en usage qui consistent à maintenir toujours les chevaux à l'entraînement dans des écuries à température de serres chaudes, quelques entraîneurs et lui font vivre les leurs dans des écuries dont la température est très peu supérieure à celle de l'air extérieur ; ils font volontiers le sacrifice du poil luisant obtenu souvent par leurs collègues au détriment de la santé et de la force du cheval : ils aiment mieux avoir des chevaux sains et vigoureux. W. Day cite l'exemple de

chevaux qui gagnèrent le Derby ou le Saint-Léger, ou d'autres grandes courses anglaises<sup>1</sup>, et qui avaient l'air, lorsqu'ils parurent au poteau, d'un sac d'os recouvert d'un poil long et grossier, comme celui d'un blaireau où la brosse semblait n'avoir jamais passé. Nous ne voulons pas démontrer par là qu'il suffit d'amener au poteau un cheval avec un poil d'ours pour gagner la course, mais que les chevaux de ces entraîneurs, tout en étant bien soignés, il est vrai, ne craignaient pas le grand air et ne s'en portaient pas plus mal, bien qu'ils fussent de pur sang.

Nous avons, du reste, déjà eu beaucoup d'exemples de chevaux de pur sang, chevaux d'armes, supportant gaillardement les fatigues et les petites misères que les chevaux ont à endurer pendant les grandes manœuvres. Nous avons aussi recueilli le dire d'officiers racontant que, pendant la dernière campagne, ils étaient montés en chevaux de pur sang, et qu'ils s'en étaient admirablement trouvés; ces chevaux ont certainement souffert des misères inhérentes à la guerre, mais tous en étaient au même point. Il n'y a, du reste, aucune raison pour qu'il en soit autrement : le poulain de pur sang, comme nous le disions plus haut, ne vit-il pas en plein air dans les prairies jusqu'à l'âge de douze ou quinze mois; il est donc rustique à ce moment, et il ne perd cet état que par les soins dont on l'entoure pour le préparer à son but spécial.

Nous ajouterons que les chevaux du Midi qui remontaient une partie de notre cavalerie légère pendant la campagne de 1870, comprenaient, dans une forte proportion, des animaux nerveux et pleins de sang; on ne leur a pourtant jamais reproché de s'être moins bien comportés que les chevaux lymphatiques de la grosse cavalerie et de la cavalerie de ligne.

Voilà des arguments et des preuves qui démontrent, croyons-nous, que le cheval de pur sang peut être aussi rustique et aussi sobre que le cheval commun et qui militent, par conséquent, en faveur de son adoption comme cheval d'armes d'officier.

Il en existe néanmoins bien peu dans notre cavalerie, relativement aux cavaleries étrangères. Ceux qui s'y trouvent sont la propriété des officiers, ou bien ont été achetés à ceux-ci par les

<sup>1</sup> *Hermit* qui gagne le *Derby*, *Virago* qui gagne le *City*, *West-Australian* qui gagne le *Saint-Léger*. — William Day rapporte qu'il a vu cent exemples de ce genre.

commissions de remonte du corps, — par celles qui sont bien disposées, s'entend ! car elles ne professent pas toutes un amour immodéré du cheval de pur sang : beaucoup le rejettent méthodiquement, ne lui pardonnant pas des défauts qu'elles accepteraient néanmoins chez un sujet de demi-sang. Quelques généraux de cavalerie, et à leur tête celui qui a secoué la cavalerie de la torpeur dans laquelle elle se maintenait et lui a fait faire de si grands progrès, quelques généraux, dis-je prêchent pourtant d'exemple en n'ayant que des chevaux de pur sang comme chevaux d'armes ; mais toute la cavalerie n'est pas encore convertie. La plupart des officiers, il faut le dire, désiraient être remontés en chevaux de pur sang, mais ils rencontrent des obstacles de toute sorte : s'ils présentent à la commission un cheval au sortir de l'entraînement, ce qui est le cas le plus général, celle-ci qui ne voit trop souvent que par le cheval roulé, qui a du cerceau, ne l'acceptera pas, ou en donnera un prix dérisoire ; de plus, tous les officiers ne peuvent faire une mise de fonds pour acheter un cheval qu'ils ne seront pas certains de revendre à l'Etat.

Il serait donc grandement à désirer que les dépôts de remonte soient autorisés à faire l'acquisition d'un certain nombre de chevaux de pur sang qu'ils enverraient de suite dans les régiments. Qu'ils en achètent peu dans les commencements, pour faire l'essai : ces chevaux seront bien vite pris par les officiers, nous en sommes certains. Ce projet n'a rien d'in vraisemblable, et nous allons voir qu'on ne peut y objecter la raison de prix<sup>1</sup> ; en effet, la moyenne du prix d'achat des chevaux de troupe est bien de 1050 fr., mais on trouve dans tous les escadrons de 12 à 15 chevaux ayant été achetés entre 1200 et 1400 fr. lorsqu'ils avaient 3 ans et demi ou 4 ans, — mettons 4 ans pour ne pas être taxé d'exagération. Ces chevaux restent un an à la remonte dans les dépôts ou les régiments et un an en dressage ; ils ne font véritablement de service qu'à 6 ans ; à ce moment la nourriture d'un cheval revenant, pour l'Etat, à 500 fr. par an, nous voyons que ce lot de chevaux coûte bien de 2200 à 2400 fr., ce qui est un beau denier. Même en admettant que leur année de dressage compte comme services qu'ils peuvent rendre en faisant monter les gradés et anciens cavaliers, ils n'en reviennent pas moins à

<sup>1</sup> Cette thèse a été déjà brillamment soutenue par l'auteur de l'article : *les chevaux d'officiers*, paru dans la livraison d'avril 1885 de la *Revue de Cavalerie*.

5 ans à 1700 ou 1900 fr.; le reste des chevaux revient donc à 1500 ou 1600 fr. Eh bien ! pour n'importe lequel de ces prix, entre 1500 et 1900 fr., on trouve nombre de chevaux de pur sang de 4 ou 5 ans, même de 3 ans, qui sont aptes à faire le service qu'on n'exige des chevaux de troupe qu'à 6 ans. L'École de Saumur en achète, du reste, dans ces conditions : les dépôts de remonte pourraient bien en faire autant, au moins pour les officiers.

On objectera à cela que ce serait une entrave à l'élevage national. Nous répondrons d'abord que beaucoup de chevaux de pur sang sont nés et élevés en France, ensuite que les cultivateurs et éleveurs fournissant des chevaux à l'armée, qui se trouveraient lésés par cette modification, élèveront des chevaux de pur sang dont ils auront le placement certain : la race chevaline en France ne pourra qu'en être améliorée.

Nous avons plaidé la cause du cheval de pur sang en faisant ressortir ses qualités et ses avantages comme cheval d'armes d'officier ; nous avons fait voir que l'Etat pourrait très bien acheter ce cheval, sans que la dépense soit plus onéreuse pour lui que celle des chevaux qu'il se procure actuellement. Beaucoup d'officiers ne voient que par le cheval de pur sang et le désirent ardemment ; plaise au ciel que leurs vœux soient exaucés ! Pourquoi n'essaierait-on pas le moyen que nous proposons ? il rendrait un véritable service à la cavalerie.

Nous ne voulons pas parler encore de l'adoption du cheval de pur sang comme cheval de troupe : ce serait soulever un tolle presque général et nous vouer à la réprobation universelle : pourtant, qui peut prédire l'avenir, le cheval de pur sang s'introduisant de plus en plus dans nos mœurs ? Autrefois le cheval de guerre était un cheval commun ; aujourd'hui on veut déjà qu'il soit au moins de demi-sang : demain on voudra qu'il soit de pur sang. Le comte d'Aure, auquel tout le monde reconnaît une profonde connaissance du cheval, nous fait bien connaître l'idée de son temps en nous disant que l'introduction du trot enlevé dans l'armée serait une ineptie et une absurdité ; le trot enlevé existe pourtant maintenant dans la cavalerie.

Nous voudrions seulement émettre une idée que nous livrons aux méditations de ceux qui aiment le cheval et s'en occupent. Il existe une certaine catégorie de chevaux de pur sang qui sont vendus dans le commerce 300, 400 ou 500 fr.; cette dépréciation

provient souvent d'accidents tels que : tendon chauffé, taré par le feu, etc... accidents qui les rendent impropres à subir l'entraînement qu'exigent les courses ; souvent aussi, cependant, ces chevaux ont les jambes très saines. Parmi ces animaux, les uns sont achetés par des équipages de chasses à courre, qui en font des chevaux de piqueurs, ce qui est un métier pénible ; d'autres font même le service de « hunters » et sont très appréciés ; nous avons vu la plupart résister à ces dures fatigues. Ces chevaux, à plus forte raison, auraient fait d'excellents chevaux de troupe, dont le service est bien moins pénible. Avec le prix d'un seul cheval de remonte, qui, comme nous l'avons dit plus haut, revient à 1500 fr. lorsqu'il a 5 ans, on pourrait acheter 3 chevaux de la catégorie que nous citons. Avoir trois chevaux au lieu d'un, c'est alléchant, nous semble-t-il. Ce serait un essai à faire qui ne serait pas très onéreux pour l'Etat, et on aurait des chevaux qui rendraient de réels services en montant des hommes de troupe qui pourraient alors faire de bonnes patrouilles. Nous savons que pour cela, il ne faut pas, en fait de cheval, être à la recherche du cheval parfait et tomber en pâmoison à la vue d'un suros ou d'un éparvin, en déclarant de suite le cheval hors d'état de faire un bon service ; ceux qui recherchent la perfection n'ont jamais eu de bons chevaux et tout le monde a monté des animaux qui étaient agrémentés d'une quantité de défauts, mais qui avaient du sang, du ressort et du cœur, et qui laissaient loin derrière eux les chevaux « bien roulé » qui n'avaient pas de défauts apparents, mais qui n'avaient pas non plus de qualités saillantes, tant il est vrai que le sang rachète tout.

C'est ainsi que nous voudrions voir disparaître cette idée préconçue, trop souvent enracinée dans l'esprit de bien des membres de nos commissions de remonte, que le cheval de pur sang, manquant de gros, créé pour la vitesse, est incapable de marcher longtemps sous un fort poids. Et alors ces esprits chagrins refusent le cheval de pur sang, même pour l'officier léger qui lui convient, dans la crainte, sans doute, que ce cheval ne puisse porter le cavalier lourd et son paquetage s'il devenait cheval de troupe.

Je ne crois pouvoir mieux clore ce travail, qui n'a la prétention que d'être consciencieux et convaincu, qu'en répondant à cette opinion erronée par une remarquable citation empruntée à un des ouvrages si intéressants écrits sur le sport par feu le baron d'Etreillis :

« Il est absolument faux de prétendre qu'un cheval de course, »  
» habitué à parcourir une distance de quatre mille mètres avec »  
» une rapidité de chemin de fer, sous un poids de course, ne »  
» pourra faire une route à une allure plus modérée avec n'im- »  
» porte quel poids: il ira moins vite qu'en course, mais beau- »  
» coup plus vite qu'un autre cheval, parce qu'il est d'une es- »  
» sence supérieure et que la course a chez lui développé et aug- »  
» menté cette qualité. Il est aussi faux de prétendre qu'un che- »  
» val de course ne peut porter le poids le plus lourd qu'un che- »  
» val quelconque puisse supporter en marchant à une allure »  
» ordinaire, parce qu'il parcourt une distance relativement »  
» courte sous un poids léger, que de chercher à établir qu'il lui »  
» est impossible de faire une longue route doucement parce »  
» qu'il accomplit rapidement un trajet très court. »

*Revue de cavalerie*, numéro de mars 1886.

---

## BIBLIOGRAPHIE

*L'infanterie suisse et ses progrès sous la loi militaire de 1874*, par le colonel J. Feiss, chef d'arme de l'infanterie. — Traduit de l'allemand par Edouard Secretan, major de carabiniers. — Lausanne, Benda, éditeur.

Quelques journaux ont déjà annoncé la publication en allemand et en français de cette brochure, qui reproduit des passages essentiels d'un rapport présenté au département militaire fédéral par ce haut fonctionnaire après dix ans de service comme chef d'arme de l'infanterie.

L'auteur désire contribuer à populariser nos institutions militaires et faire connaître les progrès réalisés dans les dix ans qui ont suivi ou vu s'accomplir leur réorganisation.

Sa brochure se divise en dix chapitres qui traitent des sujets suivants :

Ordonnances des autorités, personnel administratif, recrutement, effectif de l'armée, instruction, service actif, matériel de guerre, perfectionnement des armes à feu, dépenses militaires de la Confédération, fortifications.

C'est une source de renseignements précieux, groupés dans un ordre rationnel, accompagnés de réflexions et d'appréciations motivées ou au moins visant à l'être. Tous ceux qu'intéressent l'état et le progrès de nos institutions militaires les liront avec profit.

Les conclusions de M. le chef d'arme de l'infanterie sont formulées dans les vœux suivants :